



Elaboration du PLU

Diagnostic et Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Réunion Publique

17 novembre 2021

Partie 1 – Quelques rappels sur le
PLU et sa procédure

Partie 2 – Synthèse du diagnostic

Partie 3 – Premières orientations
du projet politique

Partie 1

Quelques rappels sur le PLU et sa
procédure

La procédure d'élaboration du PLU

1^{ère} procédure d'élaboration du PLU :

- Prescription : 21 juin 2007
- Approbation : 27 février 2017
- Annulation par la CAA de Marseille : 29 octobre 2019

➤ Retour au RNU depuis le 29 octobre 2021

2^e procédure d'élaboration du PLU :

- Nouvelle prescription : 19 octobre 2021

Qu'est-ce que le PLU ?

Le Plan Local d'Urbanisme

- Exprime un projet stratégique de développement du territoire communal porté par les élus qui engage l'avenir de la commune pour 10 ou 15 ans
- Définit le droit des sols (zonage, règlement) pour les autorisations de construire
- Applique les lois sur l'urbanisme, l'environnement, l'habitat, etc.
- Doit être compatible avec les documents : Schéma de Cohérence Territoriale, le Programme Local de l'Habitat, Plan de Déplacements Urbains, etc.

Les pièces constitutives d'un PLU

RAPPORT DE PRESENTATION

Diagnostic socio-économique

Etat initial de l'environnement

Justifications des choix retenus

Articulation avec les documents cadres

PADD
PROJET
D'AMÉNAGEMENT ET
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE

PROJET POLITIQUE
Pièce maitresse

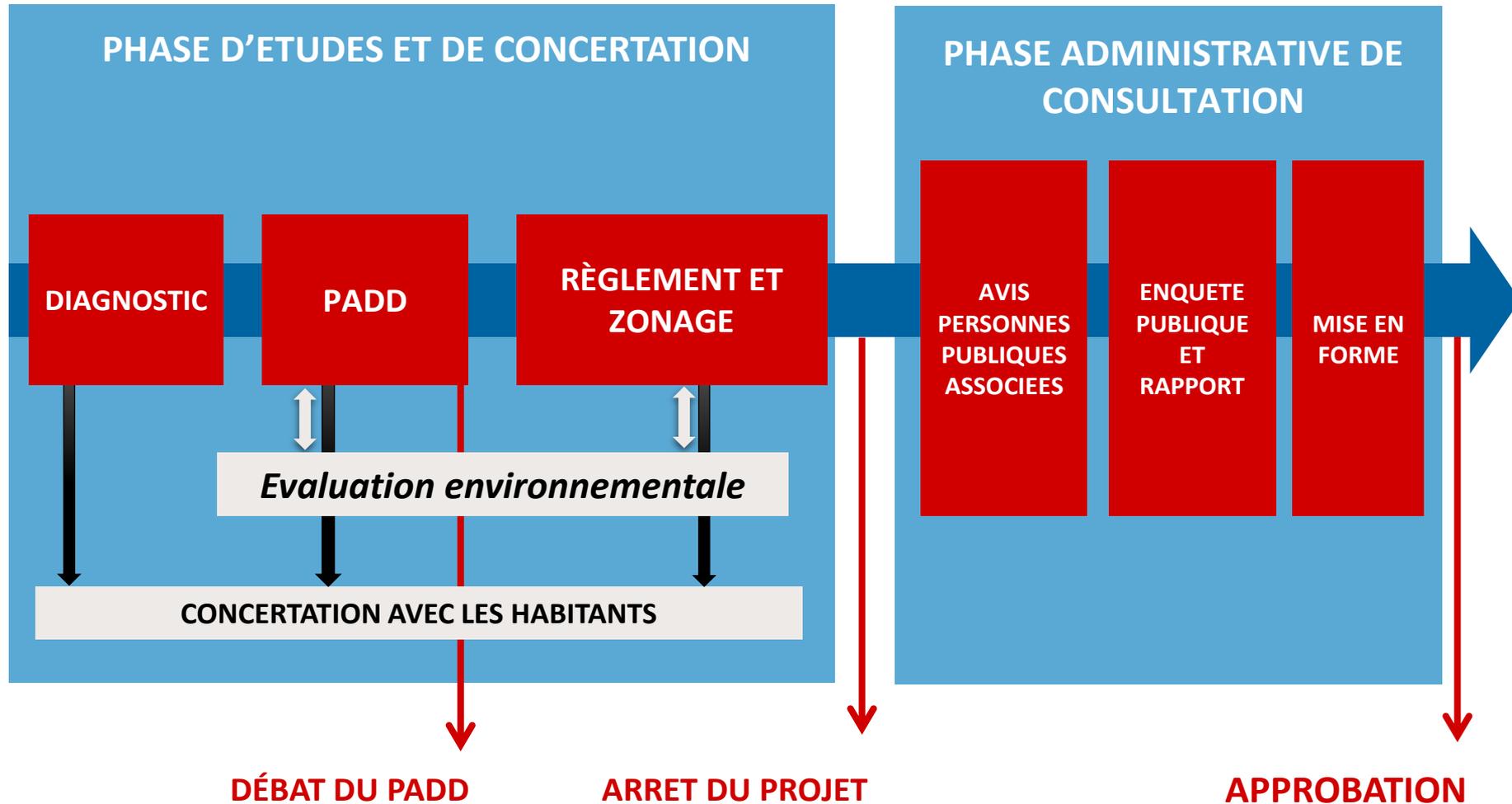
Déclinaison réglementaire

**ORIENTATIONS
D'AMÉNAGEMENT ET DE
PROGRAMMATION (O.A.P)**
Orientations pour les zones
ouvertes à
l'urbanisation

**RÈGLEMENT ET PLANCHES
GRAPHIQUES**
Document graphique définissant
le zonage pour chaque parcelle
Règles applicables pour
construire, rénover, agrandir....

ANNEXES
Zones inondables, servitudes
diverses, annexes sanitaires,

Une procédure à respecter



Un PLU, avec qui ?

- Le **Conseil Municipal** pilote et décide soutenu par les services municipaux
- Les **Habitants** pour une démarche de participation et d'appropriation des enjeux du territoire
- Les **Personnes Publiques Associées** (PPA) : services de l'Etat (DDTM 30), CD, CR, CCI, CA, SCoT Sud Gard, Nîmes Métropole, etc. qui accompagnent et vérifient
- Des **Bureaux d'Etudes** pour l'accompagnement technique et stratégique

Partie 2

Synthèse du diagnostic

Les documents cadres

- **SRADDET OCCITANIE** en cours d'élaboration
- **SCoT Sud Gard** approuvé 10 décembre 2019
- **PLH Nîmes Métropole** approuvé le 2 décembre 2019
- **PDU Nîmes Métropole** approuvé le 6 décembre 2007

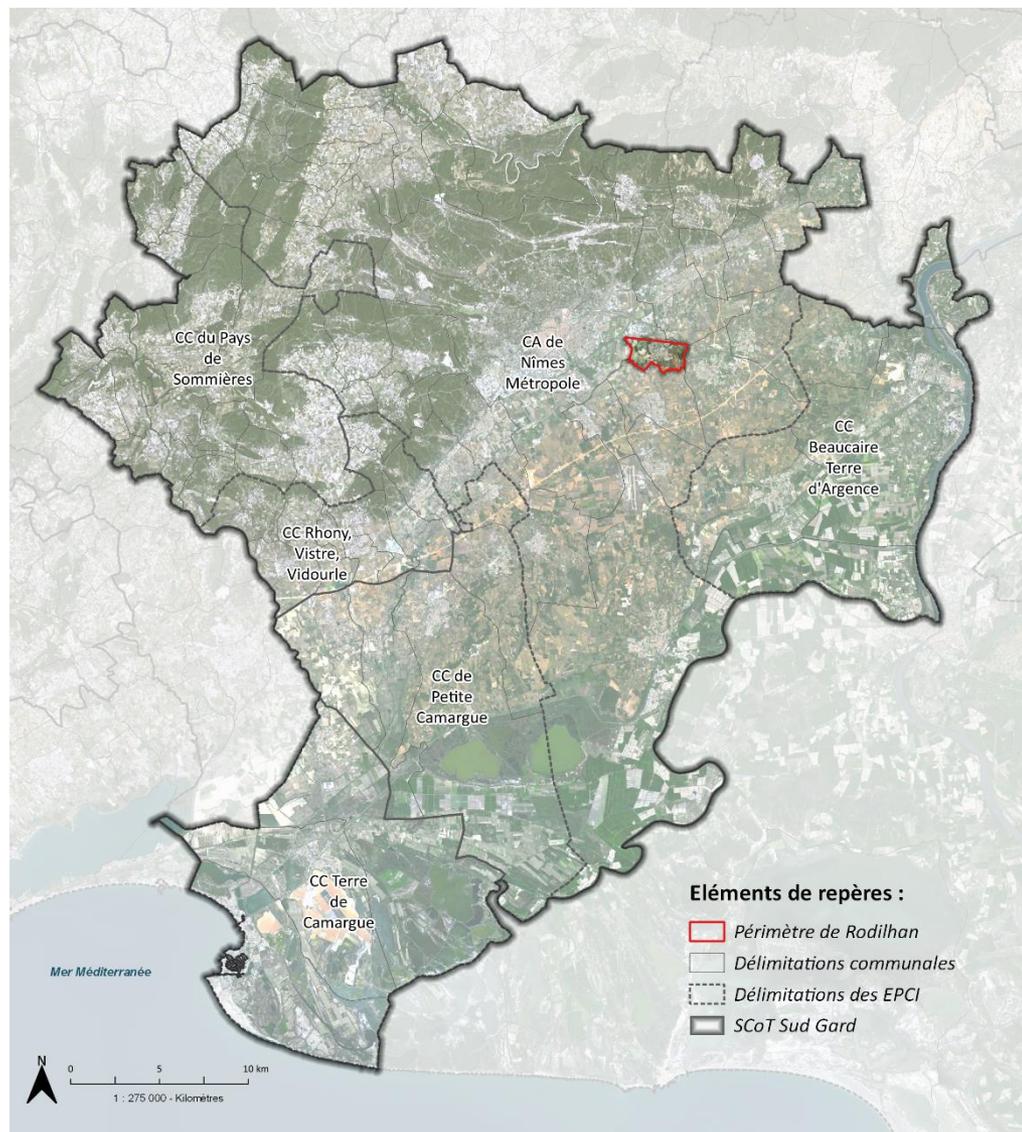
Le contexte communal en quelques chiffres

Démographie - Logement

- **2 866 habitants** en 2018
- Croissance de la population jusqu'en 2013, puis légère baisse :
 - **+ 3,11 % /an** entre 2008 et 2013
 - **- 0,56 % /an** entre 2013 et 2018
- Des ménages principalement familiaux (**2,16 personnes /ménages**)
- **1 293 logements en 2018, dont :**
 - 92,3 % de résidences principales
 - 2,1 % de résidences secondaires
 - 5,6 % de logements vacants

Emplois

- **499 emplois** au sein de la commune en 2018
- Taux d'indépendance de l'emploi en baisse depuis 2008 (**46 % en 2018**)



Partie 3

Premières orientations du projet politique

Les grands axes du PADD

LES GRANDES ORIENTATIONS ENVIRONNEMENTALES

ORIENTATION 1 : PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE PAYSAGER ET AGRICOLE

ORIENTATION 2 : IDENTIFIER ET PRESERVER LA TRAME VERTE ET BLEUE

ORIENTATION 3 : TENDRE VERS UNE LIMITATION DE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DU TERRITOIRE

ORIENTATION 4 : PRENDRE EN COMPTE LE RISQUE INONDATION

LES GRANDES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME

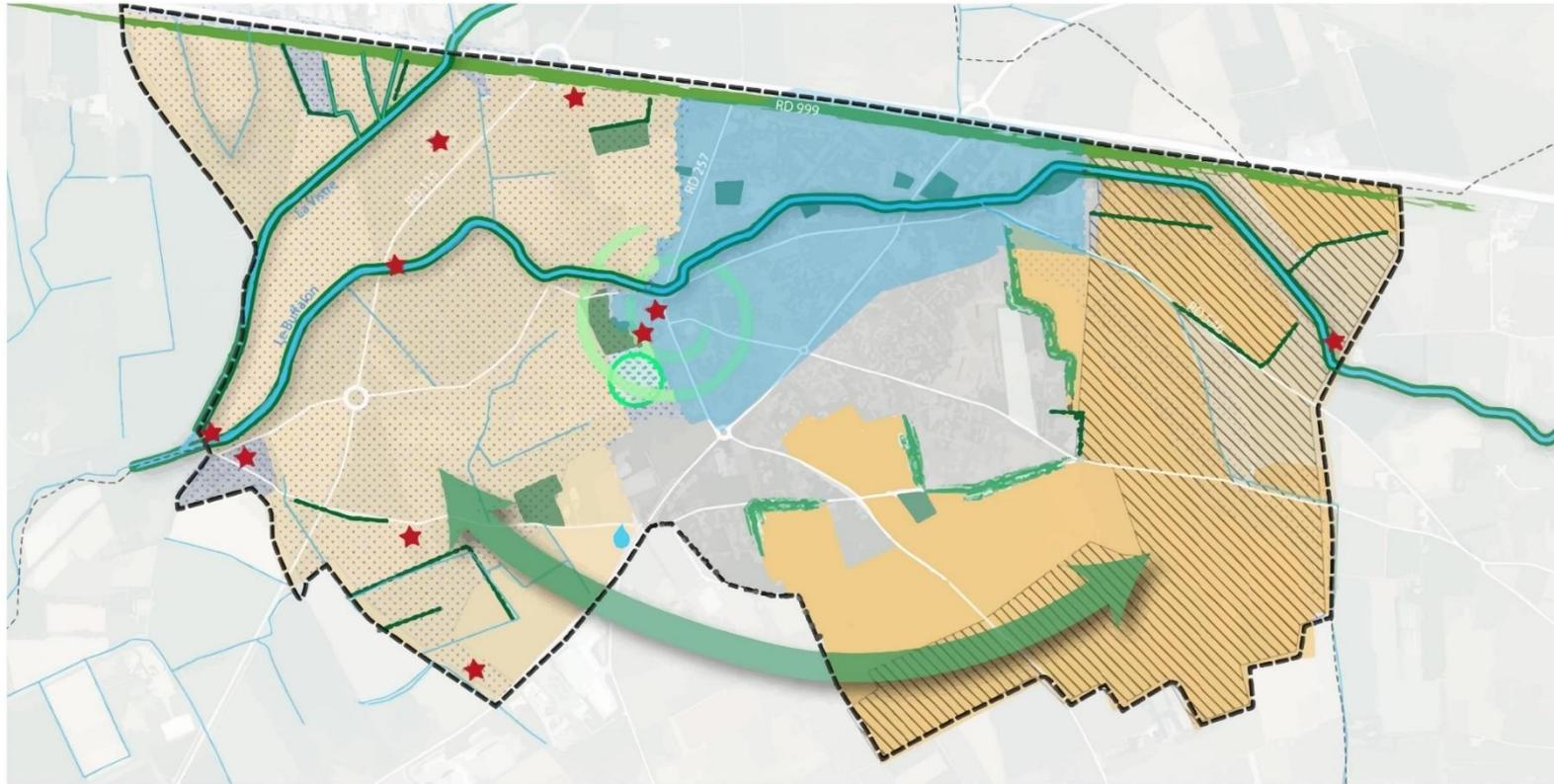
ORIENTATION 1 : POURSUIVRE LA CRÉATION D'UN CŒUR DE VILLAGE, VÉRITABLE LIEU DE VIE

ORIENTATION 2 : DEVELOPPER LE RAYONNEMENT SUPRACOMMUNAL DE RODILHAN

ORIENTATION 3 : ASSURER UN DEVELOPPEMENT URBAIN RESPECTUEUX DE L'IDENTITE VILLAGEOISE DE LA COMMUNE ET MODERER LA CONSOMMATION D'ESPACES

ORIENTATION 4 : APAISER LES DEPLACEMENTS

LES GRANDES ORIENTATIONS ENVIRONNEMENTALES



Préserver et valoriser le patrimoine paysager et agricole

- Traiter les espaces de transition
- Préserver l'activité agricole des Costières
- Terroirs paysagers d'excellence en AOC
- Zone hors AOC aux potentiels paysagers et environnementaux forts
- Protéger le patrimoine bâti
- Diffuser la nature en ville

Protéger et valoriser la trame verte et bleue

- Protéger les réservoirs de biodiversité
- Préserver les zones relais et les corridors écologiques
- Espaces boisés
- Haies
- Ripisylvies
- Corridor écologique terrestre
- Corridor écologique aquatique

Composer avec le risque inondation

- Maîtriser l'urbanisation sur les zones soumises au risque inondation de la plaine agricole
- Gérer le risque inondation en cœur de ville
- Protéger le captage d'eau potable



LES GRANDES ORIENTATIONS ENVIRONNEMENTALES

ORIENTATION 1 : PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE PAYSAGER ET AGRICOLE

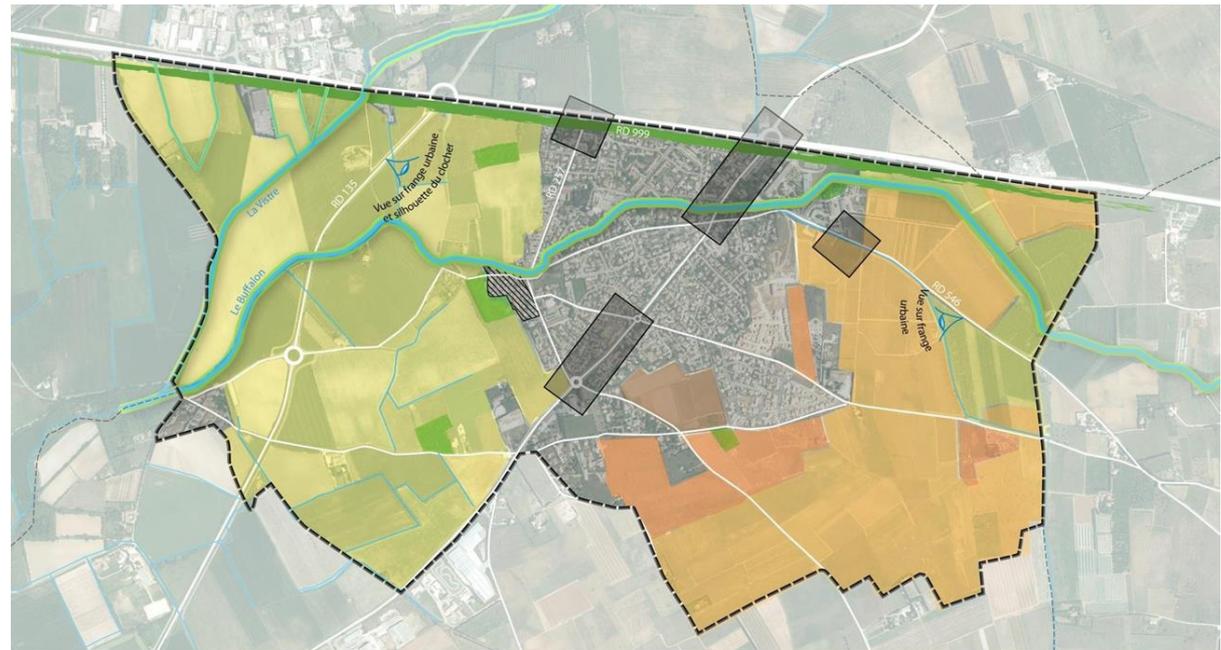
- 1.1 VEILLER A LA PRESERVATION DE L'ACTIVITE AGRICOLE DES COSTIERES
- 1.2 PROTEGER ET REVELER L'IDENTITE DE LA COMMUNE A TRAVERS SON PATRIMOINE
- 1.3 PROMOUVOIR LE MAINTIEN ET LA DIFFUSION DE LA NATURE EN VILLE
- 1.4 TRAITER LES ESPACES DE TRANSITION ENTRE LA VILLE ET LES ZONES AGRICOLES



LES GRANDES ORIENTATIONS ENVIRONNEMENTALES

Une agriculture qui façonne l'identité communale :

- Près de la moitié de la commune est exploitée par l'agriculture, notamment des vignes, mais également des prairies, des légumineuses, des céréales, etc.



COMPOSANTES PAYSAGERES

Un territoire agricole

- Terroirs paysagers d'excellence AOC
- Terroirs AOC sous influence
- Zones aux potentiels environnementaux et paysagers forts
- Zone sous influence

Des espaces naturels réduits

- Espace boisé
- Cours d'eau, canaux
- Ripsisylve

Un habitat pavillonnaire prédominant

- Zone urbanisée
- Centre ancien
- Principales entrées de ville

Perceptions, visibilité

- Principaux points de vue sur la commune
- Frange végétale

0 0.25 0.5 km

Enquête agricole en cours

ORIENTATION 2 : IDENTIFIER ET PRESERVER LA TRAME VERTE ET BLEUE

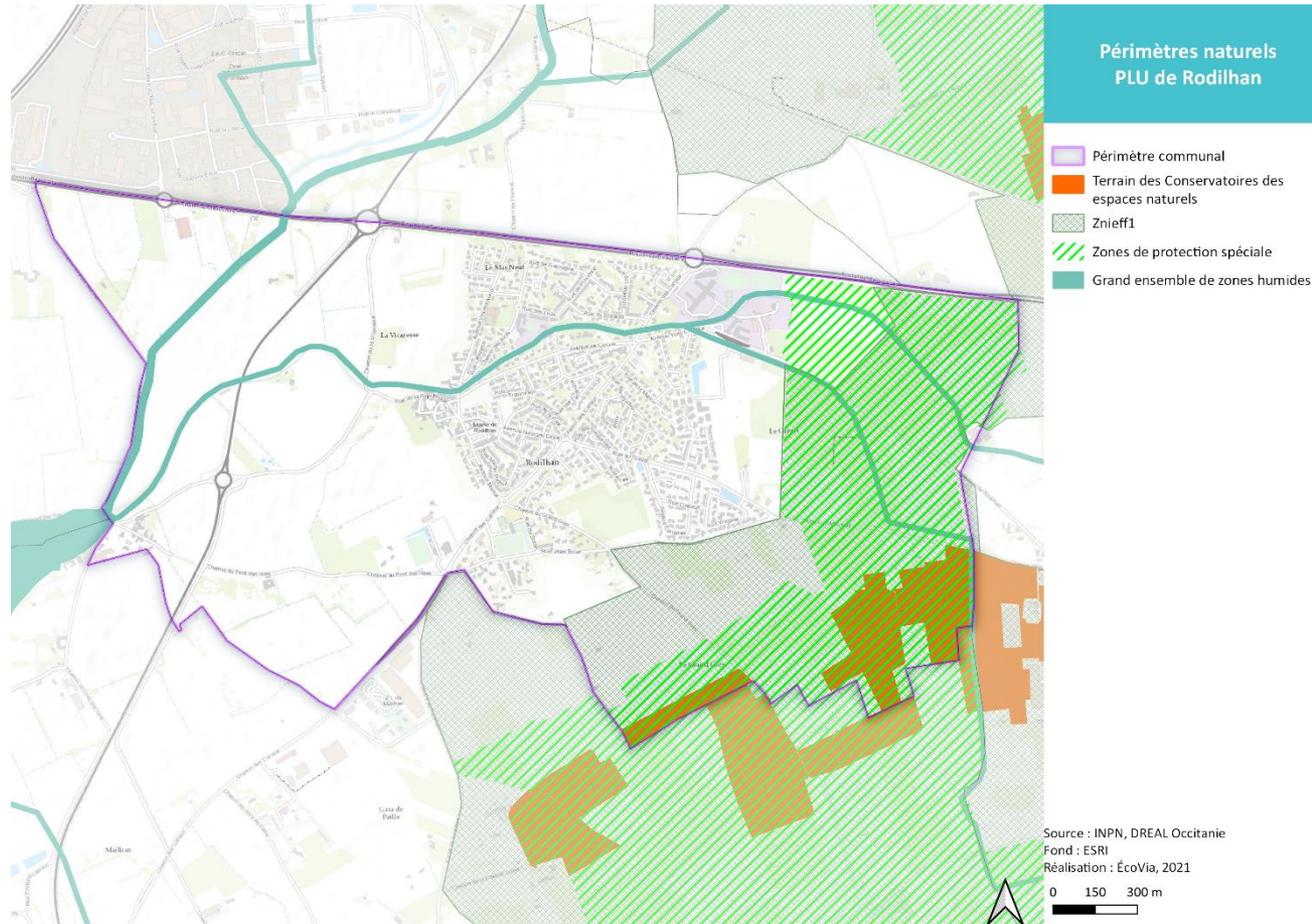
2.1 PROTEGER LES RESERVOIRS DE BIODIVERSITE, SUPPORTS D'UNE BIODIVERSITE LOCALE REMARQUABLE

2.2 PRESERVER LES ZONES RELAIS ET LES CORRIDORS ECOLOGIQUES



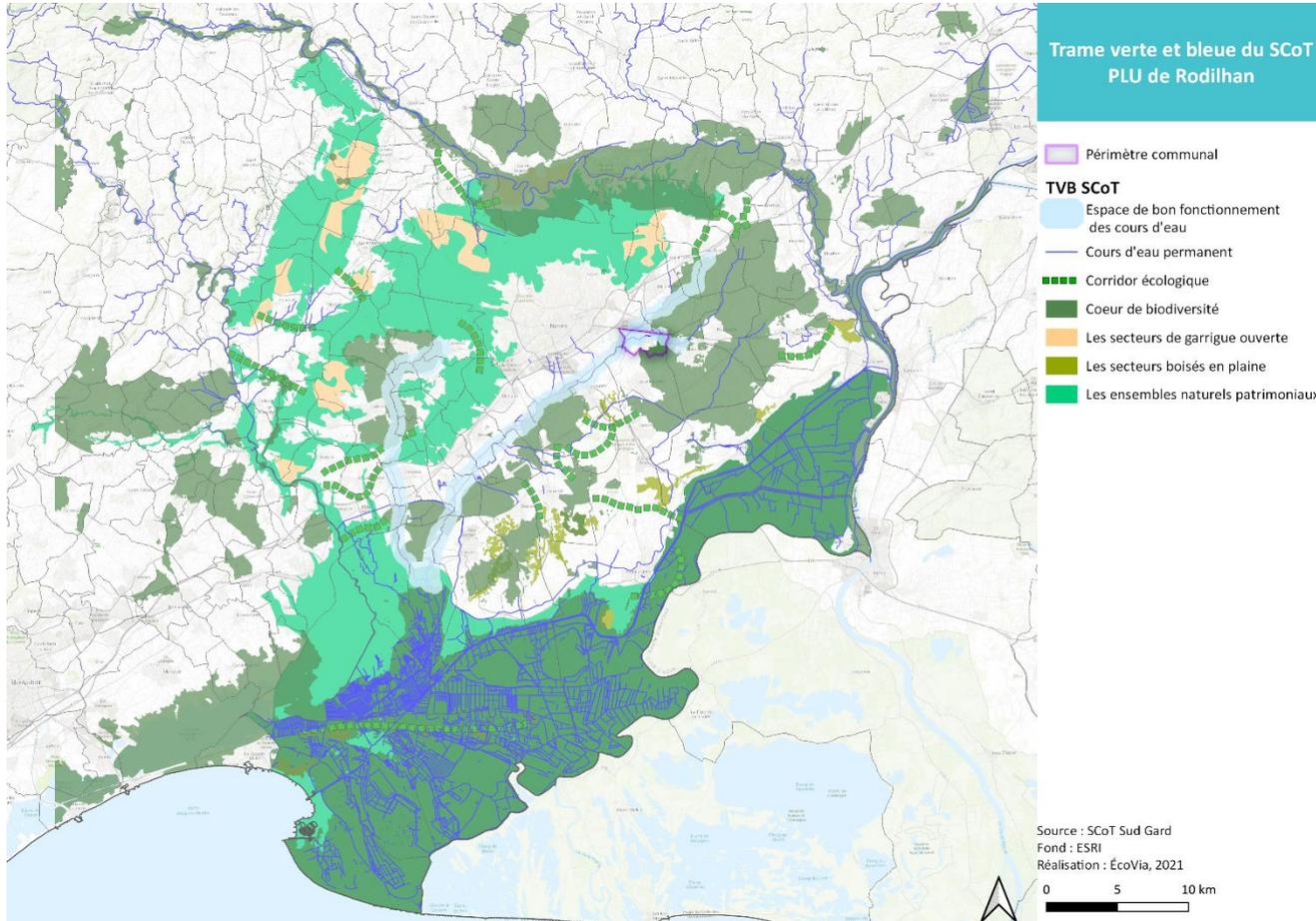
LES GRANDES ORIENTATIONS ENVIRONNEMENTALES

Différents périmètres d'inventaire ou de gestion des milieux naturels témoignent d'un patrimoine remarquable :



- Le site Natura 2000 des Costières nîmoises (également terrain du CEN)
- Le grand ensemble de zones humides "Réseau hydrographique du Vistre et du Rhony"
- La ZNIEFF Plaine de Manduel et Meynes

LES GRANDES ORIENTATIONS ENVIRONNEMENTALES



Un territoire participant aux continuités écologiques de la Métropole :

- Des corridors de la trame bleue (Buffalon et Vistre)
- Un réservoir de biodiversité (plaine de Manduel et Meynes/Côtières nimoises)

ORIENTATION 3 : TENDRE VERS UNE LIMITATION DE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DU TERRITOIRE

- 3.1 IMPULSER UNE DEMARCHE EN FAVEUR DES ENERGIES RENOUVELABLES
- 3.2 FAVORISER LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE A L'ECHELLE DES PROJETS URBAINS
- 3.3 PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU ET MAITRISER LES REJETS DANS LE MILIEU

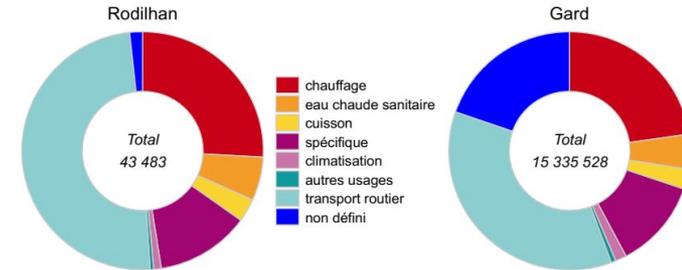


LES GRANDES ORIENTATIONS ENVIRONNEMENTALES

Des consommations d'énergie et émissions de GES relativement faibles :

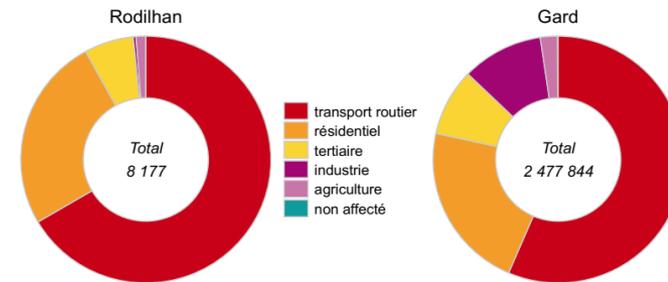
- Profil résidentiel, avec une part prépondérante des transports et du secteur résidentiel
- Des consommations stables depuis 2013
- Une production d'EnR basée sur le PV (17%) et le bois-énergie (83 %), couvrant moins de 4 % des consommations communales

Consommation d'énergie par usages
(en MWh)



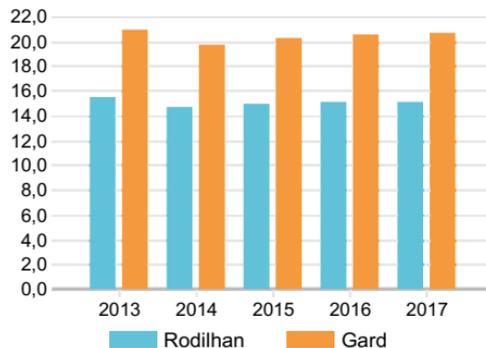
Source : OREO - DREAL - 2017

Emissions de GES énergétiques par secteurs (teqCO2)



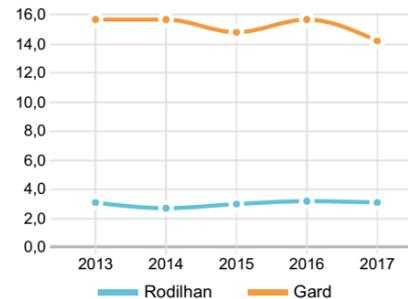
Source : OREO - 2017

Evolution de la consommation d'énergie par habitant
(en MWh/hab.)



Source : OREO - DREAL

Evolution de la part des EnR dans la consommation d'énergie (%)

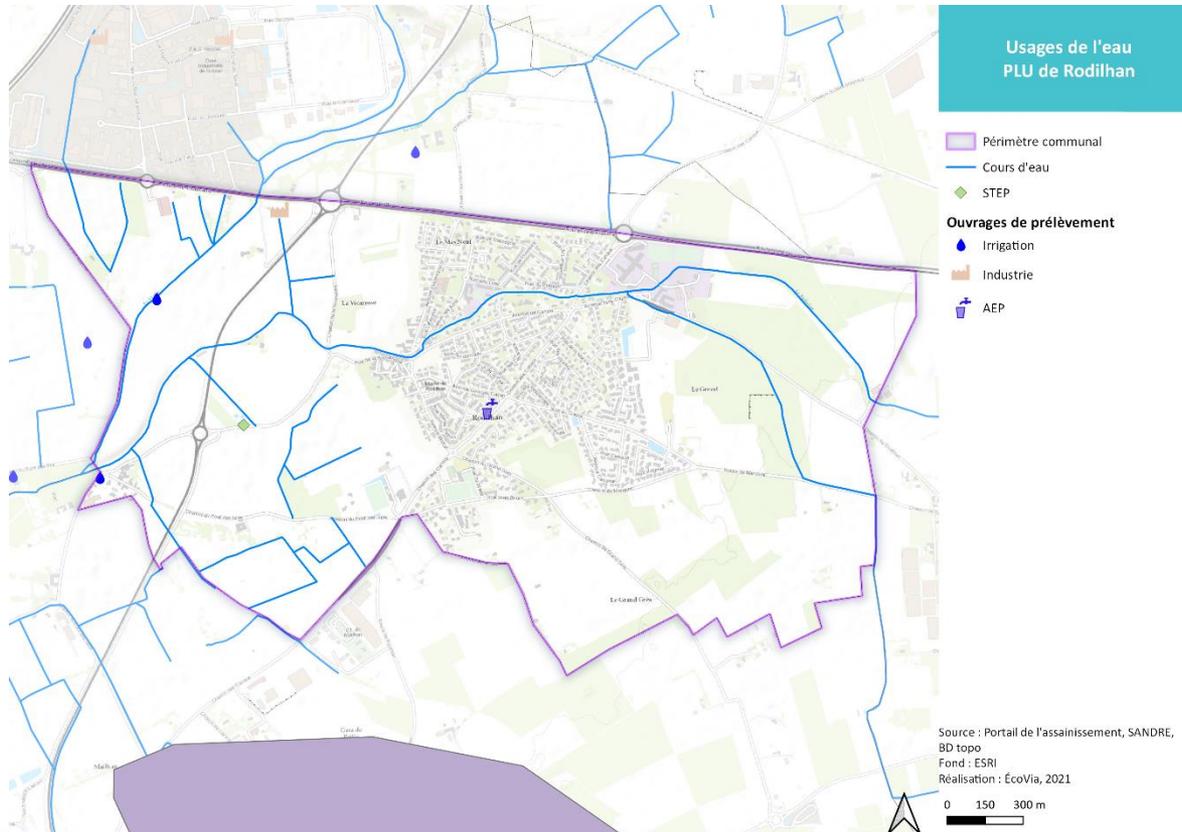


Source : OREO - DREAL



LES GRANDES ORIENTATIONS ENVIRONNEMENTALES

- Un réseau superficiel en bon état chimique mais mauvais état écologique (mauvais paramètres O2, présence de nitrites, phosphates, etc.)
- Des masses souterraines impactées par l'agriculture (pesticides et nitrates), mais en bon état quantitatif
- La commune est couverte par le SAGE Vistre - Nappes Vistrenque et Costières



- De **forts prélèvements** pour l'irrigation et les activités économiques
- Les services eau et assainissement gérés par la Métropole :
- Une eau potable de **bonne qualité**
 - Une consommation **faible et en baisse régulière**
 - Un rendement des réseaux moyen traduisant des **fuites**
 - Une STEP **conforme**

LES GRANDES ORIENTATIONS ENVIRONNEMENTALES

ORIENTATION 4 : PRENDRE EN COMPTE LE RISQUE INONDATION

4.1 AFFIRMER LE CARACTERE AGRICOLE DES ZONES SOUMISES AU RISQUE INONDATION DE LA PLAINE

4.2 GERER LE RISQUE INONDATION EN CŒUR DE VILLE

4.3 DEVELOPPER DES ESPACES RECREATIFS SUR LES SECTEURS INONDABLES EN CONTINUITÉ AVEC LA ZONE URBANISÉE

4.4 ORIENTER LE DEVELOPPEMENT FUTUR DE L'URBANISATION VERS LES SECTEURS NON CONCERNES PAR LE RISQUE : LE SUD DE LA COMMUNE



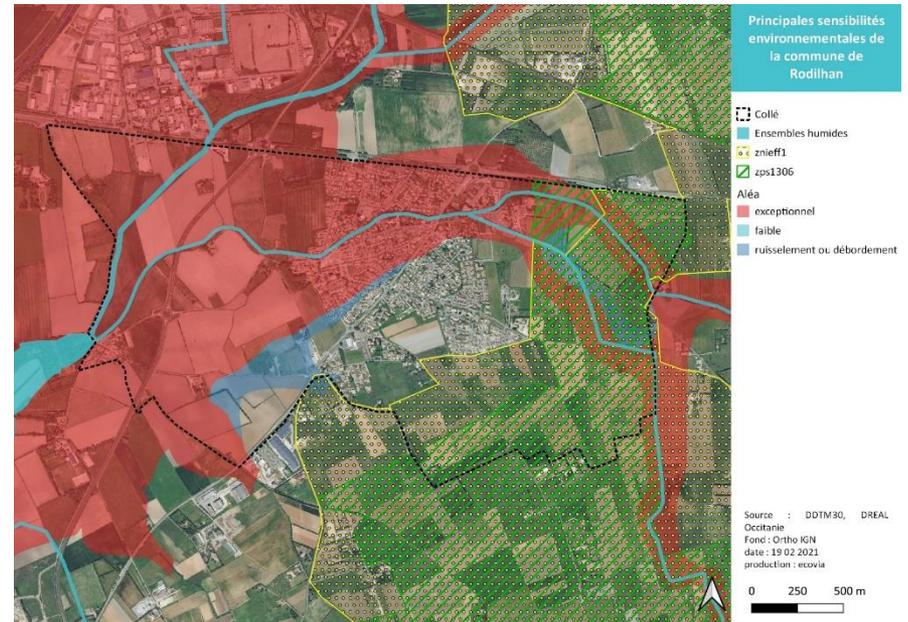
LES GRANDES ORIENTATIONS ENVIRONNEMENTALES

Commune exposée à différents risques naturels :

- Inondations (9 catastrophes naturelles pour des inondations et coulées de boue entre 1987 et 2005), géré par le **PPRI du Moyen Vistre**
- Retrait-gonflement des argiles (aléa moyen)
- Séisme (faible)
- Radon (faible)

Et à des risques technologiques :

- Transport de matières dangereuses (voie ferrée, D999)



ORIENTATION 1 : POURSUIVRE LA CRÉATION D'UN CŒUR DE VILLAGE, VERITABLE LIEU DE VIE

ORIENTATION 2 : DEVELOPPER LE RAYONNEMENT SUPRACOMMUNAL DE RODILHAN

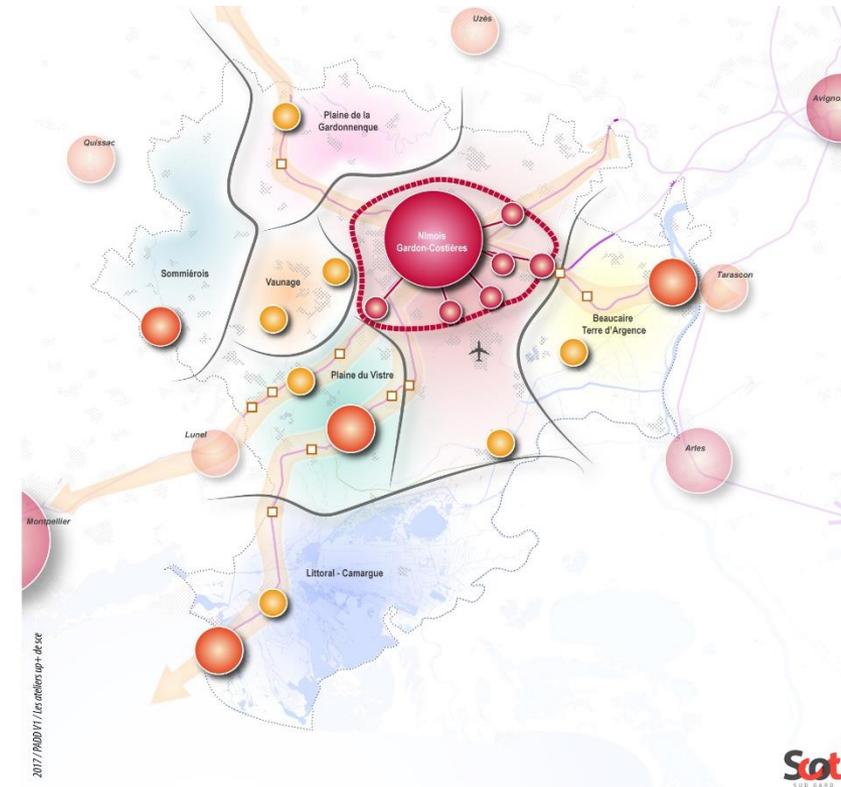
ORIENTATION 3 : ASSURER UN DEVELOPPEMENT URBAIN RESPECTUEUX DE L'IDENTITE VILLAGEOISE DE LA COMMUNE ET MODERER LA CONSOMMATION D'ESPACES

ORIENTATION 4 : APAISER LES DEPLACEMENTS

Le SCoT Sud Gard : Les objectifs du PADD

- Maintenir les dynamiques urbaines sur la plaine du Vistre en lien avec le renforcement des transports ferroviaires (contournement Nîmes-Montpellier et Magna Porta).
- Maintenir une croissance démographique de 1% pour accueillir 448 000 habitants en 2030.
- Produire environ 38 800 logements entre 2018 et 2030 (3 000 logts/an)
- Adapter la répartition de l'accueil de la population, des commerces et équipements à l'armature territoriale.

Rodilhan est considéré comme une commune du cœur d'agglomération.



ScoT
L'armature urbaine du territoire
SCE ateliersUp+



Cœur d'Agglomération
(ville centre et 1ère couronne)
Rayonnement territorial / régional



Pôle d'équilibre
(Rayonnement à l'échelle d'un ou plusieurs bassins et interface avec les autres territoires)



Pôles structurants de bassin de proximité
(Rayonnement à l'échelle du bassin)



Autres communes connectées au réseau TC et support de développements

ScoT
SUD GARD

Le SCoT Sud Gard : Les règles fondamentales du DOO

Communes	Nombre de communes	Renouvellement urbain	Foncier maximum en extension (ha)	Densité communale minimale
Ville centre	1	70%	46	50
Cœur d'agglomération	7	35%	71*	35
Pôle structurant de bassin	3	35%	45	30
Villes et villages desservis	4	38%	47	30
Autres villes et villages	24	38%	115	25
Nîmes Métropole	39	45%	324	

- Renforcer la lutte contre la consommation foncière en imposant a minima que 50% des besoins de logements programmés à l'horizon 2030 soient réalisés au sein des enveloppes urbaines.
- Pour Rodilhan, en tant que commune du cœur d'agglomération, l'objectif est de **35 % de construction en renouvellement urbain**.
- Le PLH et le projet de territoire de Nîmes Métropole devront répartir ces objectifs entre les communes (**71 ha de foncier à mobiliser en extension et à répartir entre les 7 communes du cœur d'agglomération**).
- En tant que commune du cœur d'agglomération, Rodilhan a un objectif de densité moyenne minimale de **35 logts/ha**.

PLH 2019-2024 de Nîmes Métropole

Rodilhan

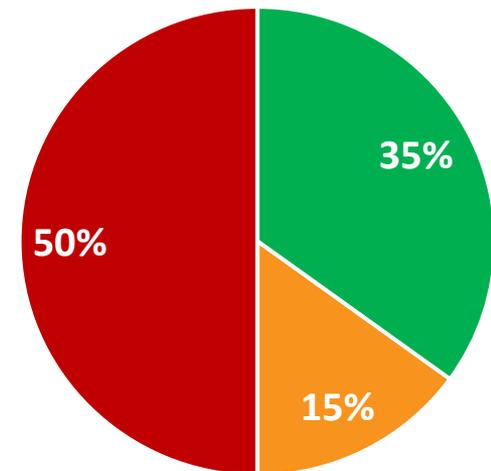
110 logts en 6 ans dont :

- 55 logts « marché libre » **50%**
- 38 logts sociaux familiaux **35%**
(11 PLAi, 21 PLUS et 6 PLS)
- 17 logts abordables **15%**
- 5 logts conventionnés ANAH dans le parc privé (hors dénombrement)



10,3% de LLS au 01/01/2025.

Produits de logements



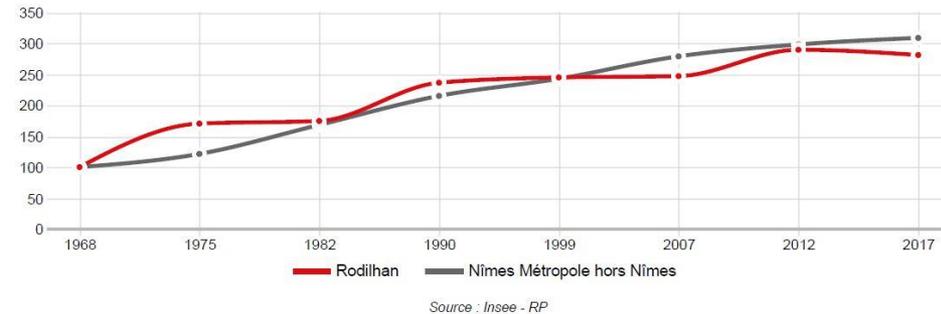
■ Locatif social ■ Logements abordables ■ Marché libre

Démographie

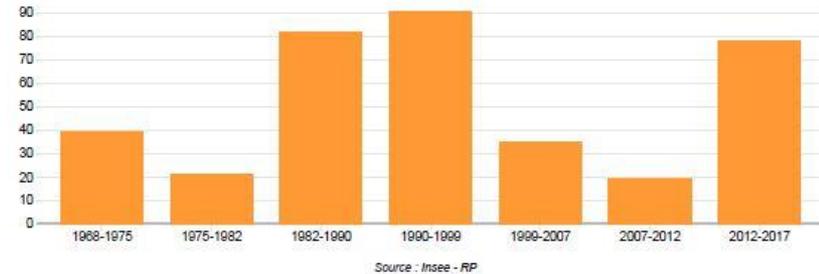
2 866 hab. en 2018 :

- Recul du nombre d'habitant : - **0,58 %** de taux de croissance annuel moyen (2012-2017) soit - **85 hab.** en 6 ans
- Taux d'évolution annuel du au solde naturel **0,53 %** (2012-2017)
- Taux d'évolution annuel du au solde migratoire - **1,11 %** (2012-2017)
- **37,9 %** de la pop. âgé de 30 à 59 ans

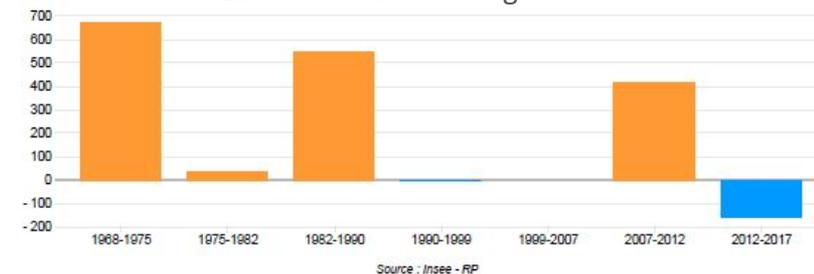
Evolution de la population (Indice base 100)



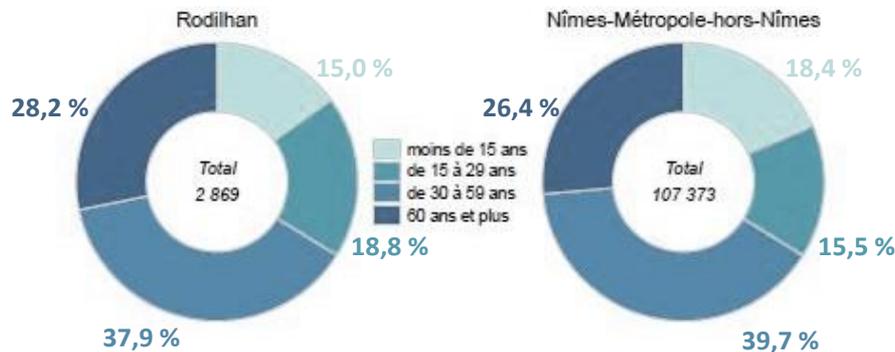
Evolution du solde naturel



Evolution du solde migratoire



Répartition de la population par tranche d'âge



Source : Insee - RP - 2017

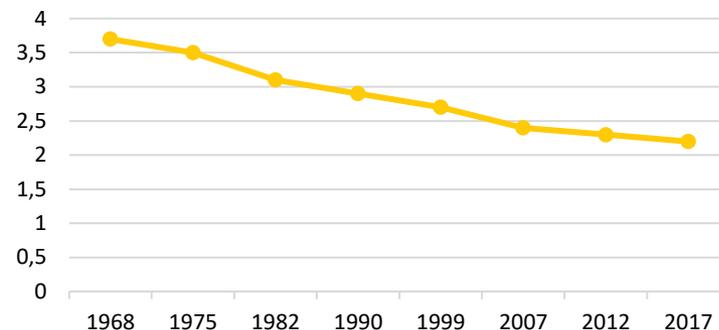
Source : Insee - RP



Logements

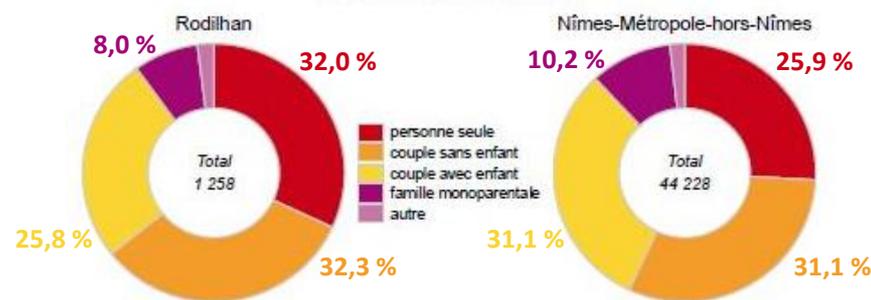
- Diminution de la taille des ménages : **2,2 personnes par ménage** en 2017
- **1 385** logements dont **92 %** de résidences principales
- Taux d'évolution des résidences secondaires **2,34 %** (2012-2017)
- **7,4 %** du parc de logement est vacant
- Progression de la vacance des logements avec un taux d'évolution de **17,27 %**, soit **+ 56 logements** entre 2012 et 2017

Evolution de la taille moyenne des ménages



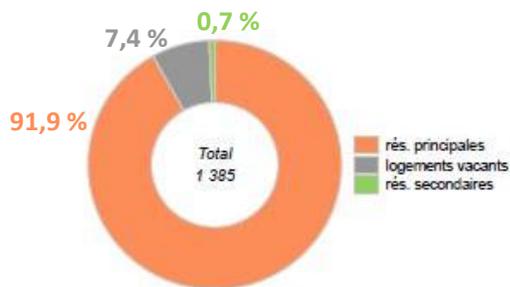
Source : INSEE, RP 1968-2017

Ménages selon leur composition

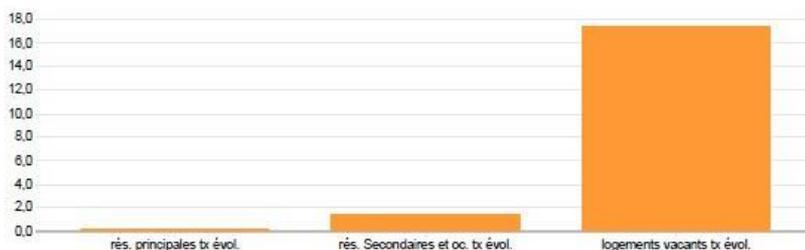


Source : Insee - RP - 2017

Typologie du parc de logement



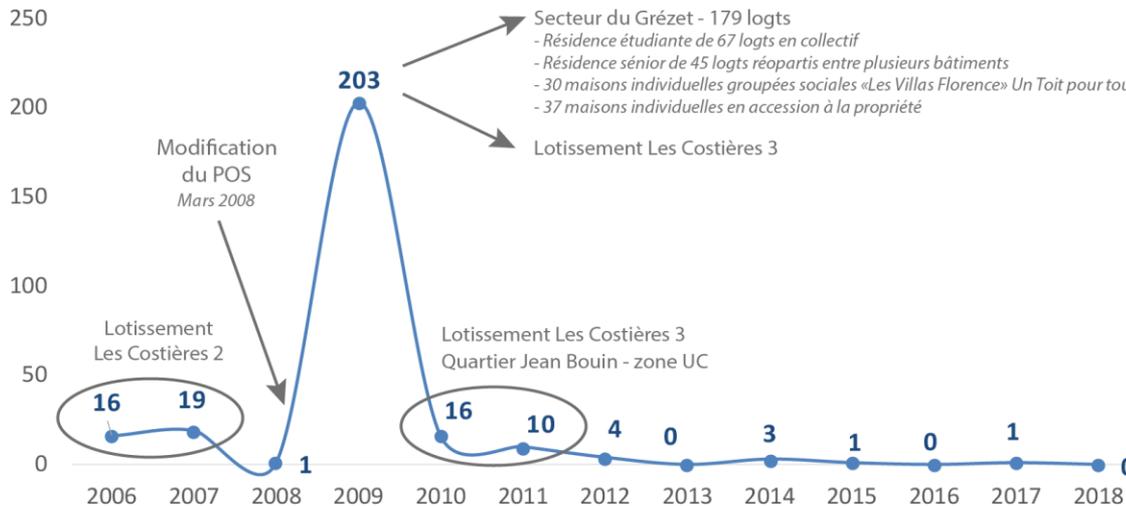
Evolution du parc de logement (en % /an)



Source : Insee, Recensements de la Population. - 2012-2017

Construction neuve et évolution des ménages

Evolution des logements mis en chantier entre 2006 et 2018



Sources : DREAL Occitanie, Sit@del2, exploitation A'U.

- 274 logements construits entre 2006 et 2018, soit 23 par an, avec un pic de construction observé en 2009.
- Entre 2010 et 2018, 35 logements ont été mis en chantier (4 logts/an), soit un rythme inférieur aux objectifs du PLH et aux besoins de la commune.
- Un renouvellement du parc de -0,11% entre 2011 et 2016 et un taux de vacance à maintenir autour de 7% pour assurer la rotation dans le parc (7,3% en 2016).
- Une croissance démographique de 0,8% par an entre 2016 et 2035.
- Poursuite du desserrement des ménages (2,20 en 2016, 3,7 en 1968).

Les résultats de l'évaluation des capacités du PLU

Rodilhan

Capacités résiduelles du PLU (enveloppe urbaine)

Potentiel de densification et de mutation des espaces bâtis

- Dent creuse (parcelle non bâtie)
- Division parcellaire potentielle (parcelle bâtie de plus de 1 500 m², susceptible d'être divisée)
- Enveloppe urbaine

Évaluation du degré de faisabilité du projet de renouvellement

- 1
- 2 Faisabilité du projet difficile. Horizon 2030.
- 3
- 4 Faisabilité du projet moyenne. Horizon 2035.
- 5
- 6
- 7 Faisabilité du projet facile. Après 2035.
- 8

Capacité résiduelle estimée du PLU opposable (en logts)

Zonage du PLU	Horizon 2030	Horizon 2035	Après 2035	Total général	Total pris en compte
A			18	18	0
UB		42		42	42
UCa		3		3	3
UDc	13	16		29	13
UDcr1	9	4	16	28	12
UL	15			15	15
Total général	36	49	50	135	85

Au total, la capacité résiduelle dans l'enveloppe urbaine devrait permettre la construction de 135 logements. Toutefois, compte tenu de la complexité de l'aménagement de certains tenements fonciers identifiés, nous ne pouvons considérer ce potentiel comme pouvant être réalisé dans les 12 ans du PLU (horizon 2035). C'est pourquoi l'analyse permet d'affirmer que l'enveloppe urbaine offre aujourd'hui la possibilité de réaliser 85 logements en son sein dans les 12 années à venir, soit environ 7,5 années de besoins d'un PLU révisé en compatibilité avec les documents cadres de portée supérieure (PLH, SCOT).

Zonage du PLU

- Zonage du PLU
- Emplacements réservés
- Site Natura 2000

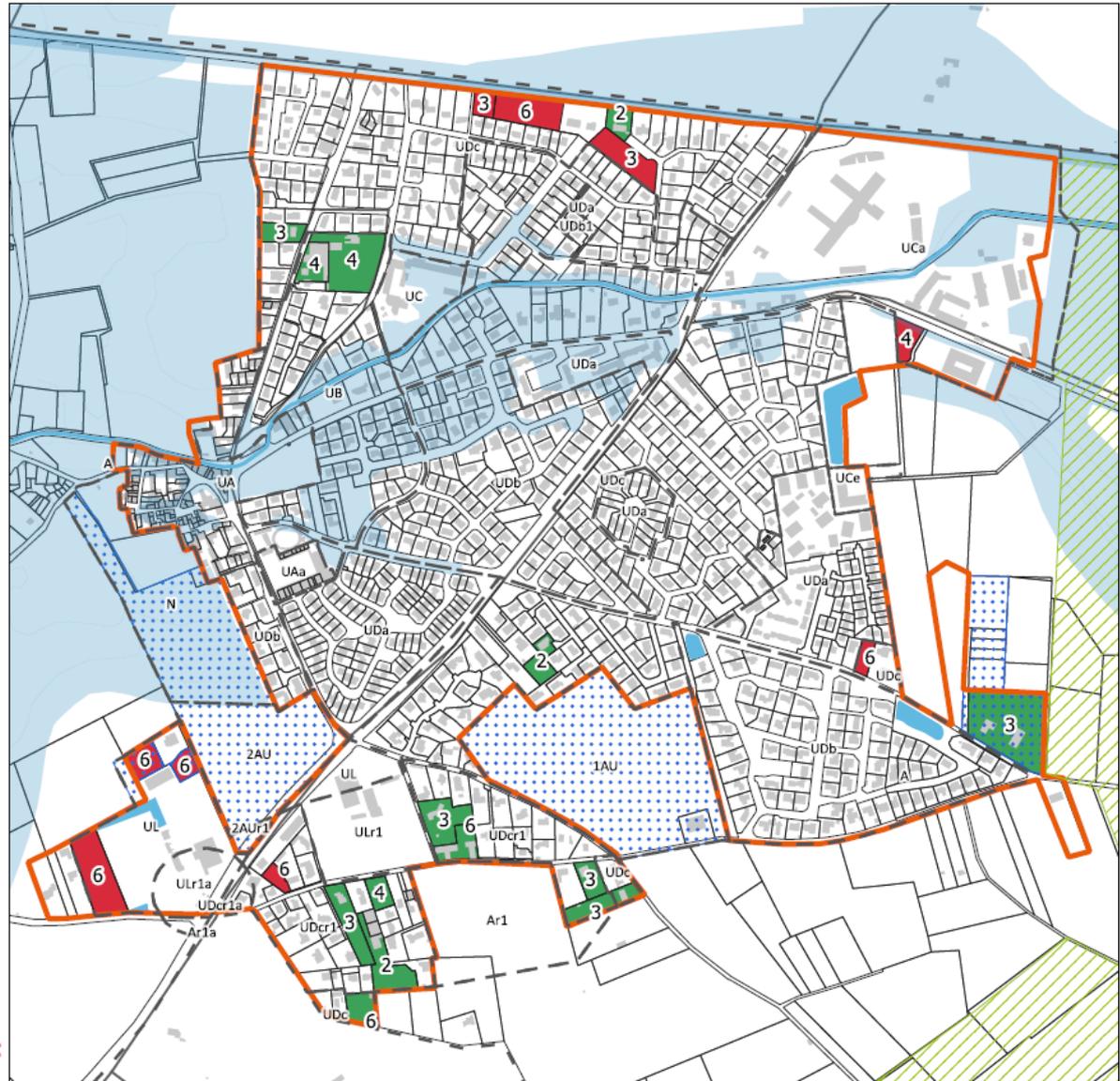
Plan de Prévention des Risques d'Inondation

- Secteurs inconstructibles (Zones F-NU, F-U, F-UCU, M-NU et R-NU)

0 100 200 300 400 500 m

Fonds : © IGN BD TOPO V3 * 2019 ; BD Parcellaire : ROUTE 500 *
Sources : PLU numéroté opposable au 27/03/2017 - DDTM 30 ; dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) - DIREN LR ; données de l'observatoire du foncier 2020 - AU
Cartographie : AU - Capacités résiduelles du PLU de Rodilhan - Octobre 2021

A'U agence d'urbanisme région creuse et allouaine



Analyse de la consommation foncière

Rodilhan	2012	2021	évolution 2012-2021		évolution annuelle 2012-2021	
	en ha	en ha	en ha	en %	en ha	en %
Territoires artificialisés	141,5	141,5	0,0	0,0%	0,00	0,0%
Territoires agricoles	320,4	320,4	0,0	0,0%	0,00	0,0%
Forêts et milieux semi-naturels	4,7	4,7	0,0	0,0%	0,00	0,0%
Surfaces en eau	4,1	4,1	0,0	0,0%	0,00	0,0%

- 141 ha artificialisés en 2018, soit 30% du territoire, dont 52% (74 ha) sont constitués de zones urbanisées à vocation habitat.
- Pour chaque habitant, 488 m² sont artificialisés. Ce ratio est de 769 m² dans le SCoT Sud Gard hors Nîmes.
- Aucun espace naturel ou agricole n'a été artificialisé depuis 2012. En 2009, pour la réalisation de plus de 200 logements, 9,1 ha ont été artificialisés.

Evaluation des besoins en logements

Besoins en logements à horizon 2035

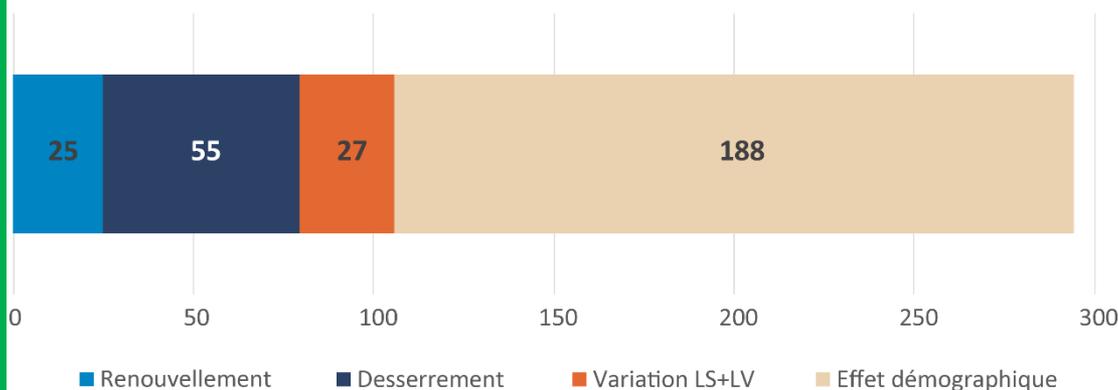
TVAM de 1% et 3 490 habitants en 2035

295 logts à construire entre 2022 et 2035

23 logts/an

Besoins à population constante
106 logts soit 36% de la construction

Besoins liés à la croissance démographique
188 logts soit 64% de la construction



Hypothèses retenues

- Taux de croissance de la population de 1%/an.
- Baisse du taux d'occupation en résidences principales de 2,20 en 2016 à 2,06 en 2035.
- Augmentation du taux de résidences secondaires de 0,7 à 1,5% en 2035.
- Stabilisation du taux de vacance de 7,3% à 7,1%.
- Renouvellement du parc de logements, autour de 0,15% par an.

Les projets de la commune

2 projets d'extension identifiés sur la commune (hors enveloppe urbaine)

Quartier Rodilenum :

- 147 logts (dont 44 sociaux)
- Court terme
- 2,9 ha pour urbanisation



Les projets de la commune

2 projets d'extension identifiés sur la commune (hors enveloppe urbaine)



Quartier le Grand Grès :

- 65 logts
- Long terme
- 2 ha

Le projet de développement de la commune

2023-2035 – 13 ans

	Nombre de logements	Surface (ha)	Densité moyenne	
<i>Dans l'enveloppe urbaine</i>				
Potentiel de densification	85	2,9	30	30%
<i>En extension de l'enveloppe urbaine</i>				
ZAC Rodillanum	147	2,9	51	
Grand Grès	65	2	33	
TOTAL EXTENSION	212	4,9	43	
TOTAL COMMUNE	297	7,8	38	

Répartition de l'objectif de production de logements

Pour répondre aux objectifs de production de logements :

DENSIFICATION		EXTENSION	
Potentiel en logement (étude A'U)	Part des logements produits	Potentiel en logement	Surface nécessaire
85	30%	212	4,9 ha

- Durée du PLU : 13 ans (2023-2035)

Points de vigilance :

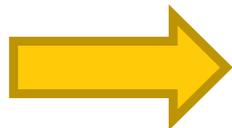
- 20% des logements produits en densification >> le SCOT en demande 35%
- 9,3 ha en extension avec une densité moyenne à 34 log/ha

Modération de la consommation ENAF

Rappel du diagnostic :

- Aucune consommation d'ENAF ces 10 dernières années
- Une faible capacité de densification à court et moyen terme (85 logements) lié au développement urbain, aux contraintes (inondation, ...) et à la rétention foncière

OBJECTIF : renouer avec une production maîtrisée de logements diversifiés pour retrouver un dynamisme démographique

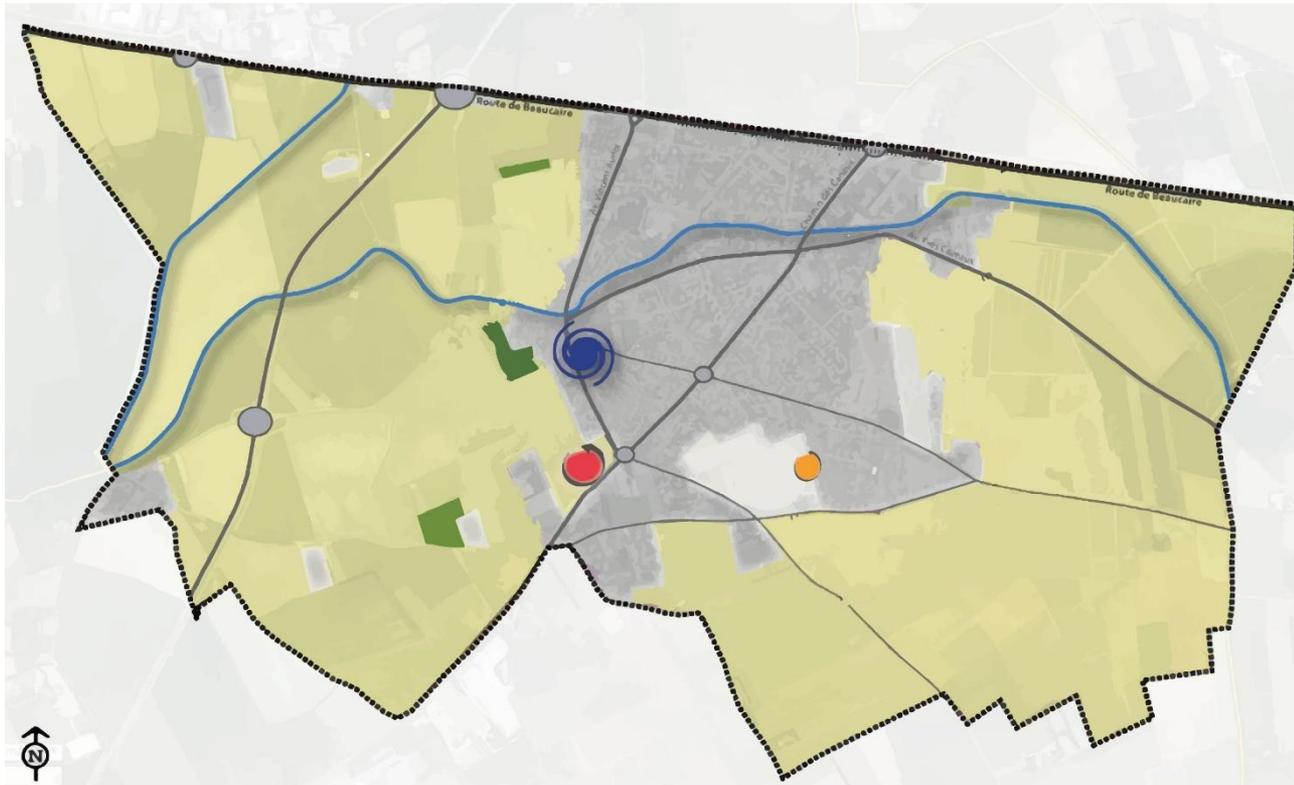


Objectifs de modération d'ENAF portés par :

- Une consommation d'espaces max en extension de 4,9 ha avec une densité moyenne de 43 log/ha (SCoT 35 log/ha)
- Une optimisation maximale du potentiel de densification avec une densité moyenne à 30 log/ha et 30% des logements dans l'enveloppe urbaine
- Une planification des ouvertures à l'urbanisation :
 - Ouverture en priorité de la ZAC Rodillanum
 - Maintien de 2ha en zone AU stricte au Grand Grès

LES GRANDES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME

STRATEGIE LOGEMENTS, FONCIER ET DEVELOPPEMENT URBAIN



Maitriser l'étalement urbain



Reconstituer une véritable centralité villageoise

Produire une offre de logement suffisante et adaptée

Principaux sites de développement résidentiel : Développer une offre de logement diversifiée / Favoriser la mixité sociale :



A court terme



A moyen terme

Occupation du sol

 Zones Urbanisées

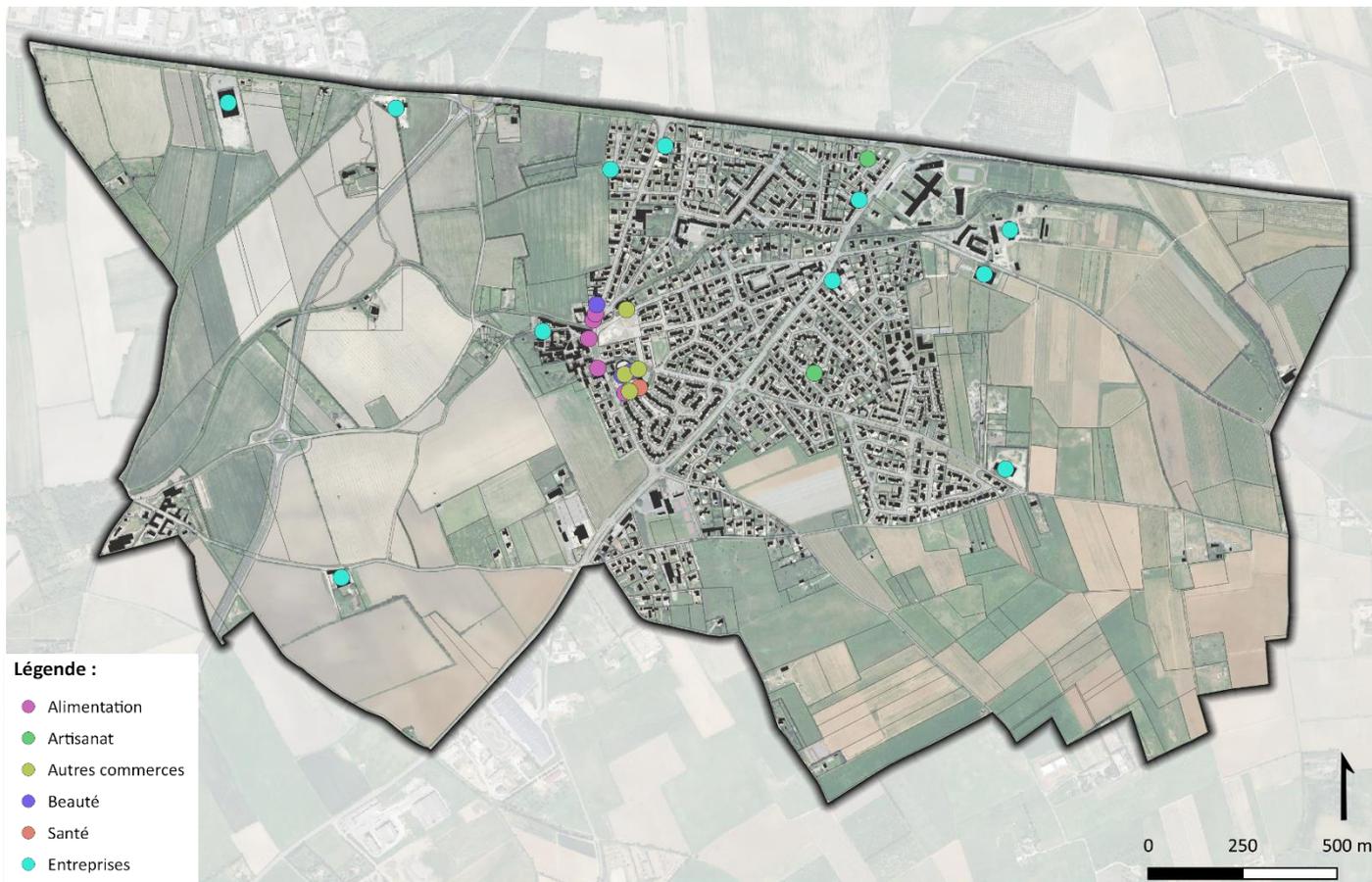
 Espace boisé

 Plaine agricole

Economie

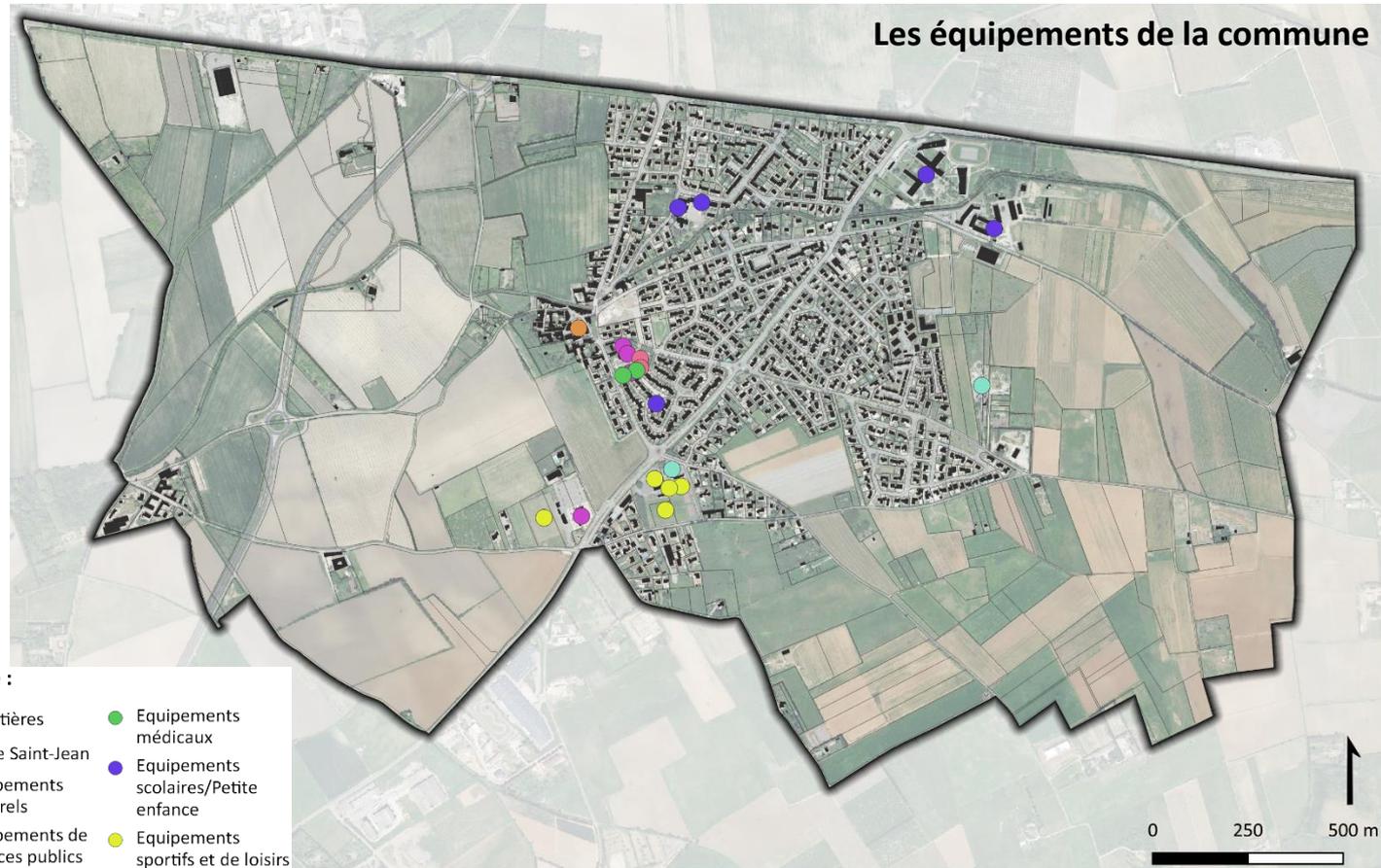
Principaux commerces, services et entreprises de la commune

- **Commerces et services de proximité** principalement situés près de la Place de la Mairie
- Pas de **Zone d'Activité Economique** sur le territoire communal

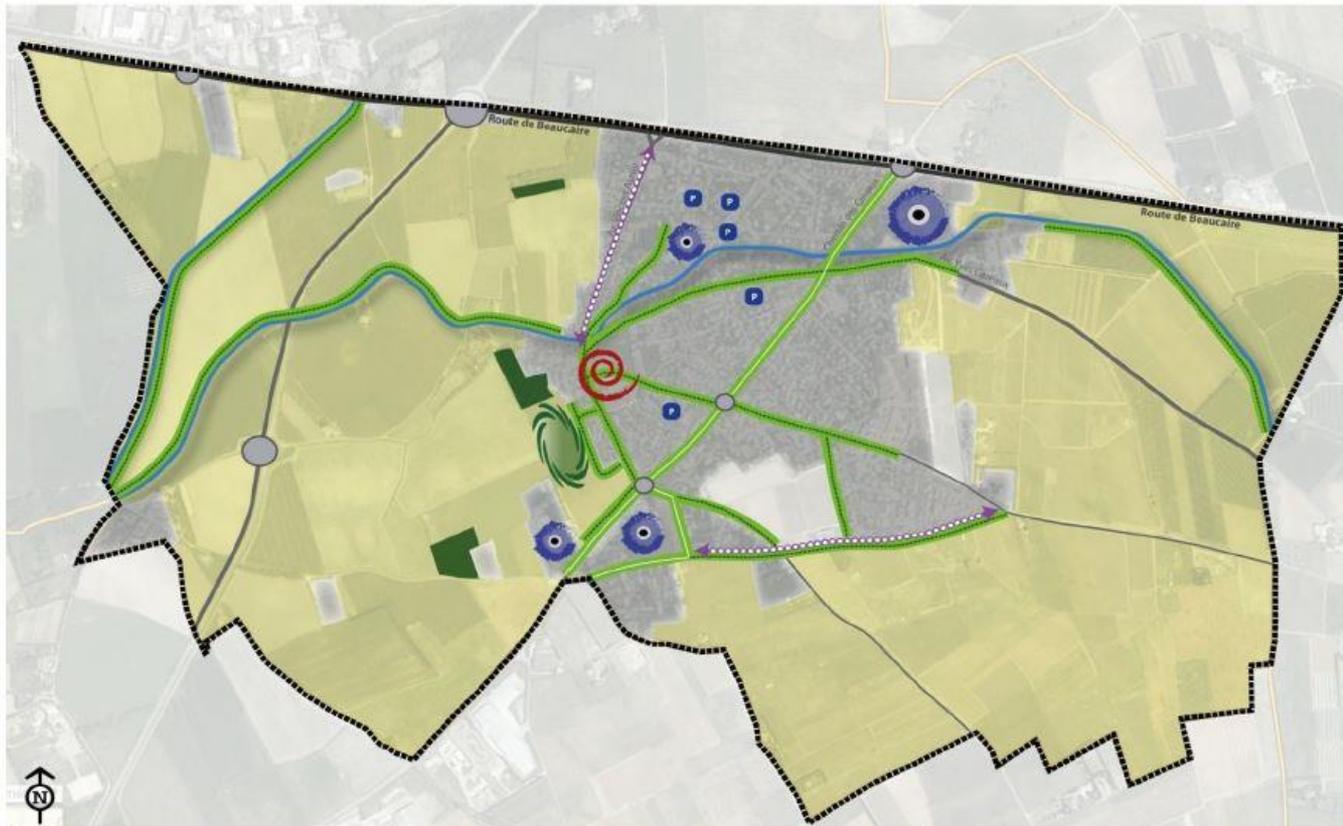


Fonctionnement urbain

- **Les équipements** sont principalement situés près de la Place de la Mairie
- Equipements sportifs en entrée de ville qui doivent être reconnectés au centre



Fonctionnement urbain



Structurer un réseau de déplacements doux vers les équipements publics



Réaliser un parc public de loisirs



Conforter les usages sportifs, scolaires et de loisirs



Affirmer le centre du village comme noeud modal



Améliorer l'offre de stationnement

Aménager un réseau de mode doux

 Cheminements piétons et pistes cyclables sécurisés existants

 Cheminements piétons et pistes cyclables sécurisés à développer

 Requalification des voies

 Zones Urbanisées

 Espace boisé

 Plaine agricole

Merci de votre attention

- Débat PADD le 8 décembre 2021
- Objectif arrêt du PLU au printemps 2022

Référents :

Gregory RENAULT – DGS Mairie Rodilhan - gregory.renault@rodilhan.fr

Camille LE FLOCH – Directrice d'études PLANED – c.lefloch@planed.fr